



## EXTRAIT DU REGISTRE

## DES DELIBERATIONS

## DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation  
23.09.2014

L'an deux mille quatorze et le vingt neuf septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul RAYNAUD, Maire.

N° 14/90

**Présents** : Mrs RAYNAUD, LE ROCH, Mme MAILLET-RIGOLET, Mr MARTY, Mme RAYNAL, Mr GUIRAUD, Mme VILLENEUVE, Mr SOULA, Mme TAFELSKI, Mrs GRIALOU, FABRE Mmes BALOUP, BABAUX, GARCIA, Mrs LEFERT, CROUZET, Mmes SANZ, BENTATA-RAUCOULES, Mr GRIMAL, Mme ANGLES, Mr RASKOPF, Mme GONZALES, Mr KOWALCZYK, Mme HOLLINGER-CHAILLET, Mme THUEL, Mr PEYRONIE, Mr BARDY, Mme PELLEGRINI.

**Absente** : Mme Vanille PESA : Procuration à Mr SOULA

**Secrétaire** : Mr MARTY.

Objet de la délibération

Rapporteur : *Monsieur Fabre*

**AVIS DU CONSEIL  
MUNICIPAL SUR  
L'ENQUETE  
PUBLIQUE AU TITRE  
DES ICPE DE LA SAS  
BRIANE  
ENVIRONNEMENT**

La SAS BRIANE Environnement, représentée par monsieur BRIANE Gérard, dont le siège social est situé 8 rue Clément Ader 81160 SAINT JUERY, a présenté un dossier en vue d'actualiser l'autorisation d'exploiter une installation de traitement de verre, sur son site au titre des rubriques 2791-1, 2718-1, 2710-1a, 2710-2a et 2713-1 de la nomenclature des installations classées pour l'environnement.

Une enquête publique d'une durée de 31 jours, prescrite par arrêté Préfectoral en date du 28 juillet 2014, a eu lieu sur le territoire de la commune du 18 août 2014 au 17 septembre 2014. Un exemplaire du dossier de demande d'autorisation a été déposé pendant toute la durée de l'enquête à la mairie. Les observations du public ont été formulées sur le registre d'enquête ou adressées au commissaire enquêteur.

*Adopté à l'unanimité*

Le Conseil Municipal de SAINT-JUERY, est appelé à donner son avis sur la demande d'autorisation au plus tard dans les quinze jours suivant la clôture du registre d'enquête.

VU le dossier en vue d'actualiser l'autorisation d'exploiter une installation de traitement de verre, sur son site au titre des installations classées pour l'environnement.

CONSIDERANT que le projet a pour but d'améliorer le fonctionnement de l'installation de traitement de verre, qu'il peut contribuer à l'amélioration qualitative, environnementale et sécuritaire du site.

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES AVOIR DELIBERE

PROPOSE de donner un avis favorable à cette demande, sous réserve que soient respectées les prescriptions mentionnées dans le rapport du commissaire enquêteur.

Pour extrait conforme,  
SAINT-JUERY, le 15 octobre 2014  
Jean-Paul RAYNAUD,  
Maire,  
Conseiller Général